

N° 6877³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

- a) portant certaines modalités d'application et les sanctions du règlement (UE) n° 517/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006;
- b) modifiant la loi du 11 août 2011 portant exécution et sanction du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- c) abrogeant la loi du 28 juillet 2011 portant exécution et sanction de certains règlements communautaires relatifs aux installations contenant certains gaz à effet de serre fluorés

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

sur le projet de loi et sur le projet de règlement grand-ducal relatif a) aux contrôles d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur fonctionnant aux fluides du type HFC, HCFC ou CFC; b) à l'inspection des systèmes de climatisation

**DEPECHE DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE GENERAL
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE A LA MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT**

(10.12.2015)

Madame la Ministre,

Par lettre du 26 août 2015, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur les projets sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture note qu'elle avait déjà été saisie des avant-projets en question, ce qu'elle salue vivement. Elle note qu'elle avait déjà émis un avis relatif aux avant-projets, en date du 5 juin 2015 (numéro de référence: PG/PR/06-07).

Etant donné que le projet de loi est identique à l'avant-projet de loi, la Chambre d'Agriculture désire réitérer tous ses commentaires émis à l'époque.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général,
Pol GANTENBEIN

Le Président,
Marco GAASCH

